



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

X.226

Amendement 2
(12/97)

SÉRIE X: RÉSEAUX POUR DONNÉES ET
COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

Interconnexion des systèmes ouverts – Spécifications des
protocoles en mode connexion

Technologies de l'information – Interconnexion des
systèmes ouverts – Protocole de présentation en
mode connexion: Spécification du protocole

**Amendement 2: Unité fonctionnelle de
connexions imbriquées**

Recommandation UIT-T X.226 – Amendement 2

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE X
RÉSEAUX POUR DONNÉES ET COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

RÉSEAUX PUBLICS POUR DONNÉES	
Services et fonctionnalités	X.1–X.19
Interfaces	X.20–X.49
Transmission, signalisation et commutation	X.50–X.89
Aspects réseau	X.90–X.149
Maintenance	X.150–X.179
Dispositions administratives	X.180–X.199
INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS	
Modèle et notation	X.200–X.209
Définitions des services	X.210–X.219
Spécifications des protocoles en mode connexion	X.220–X.229
Spécifications des protocoles en mode sans connexion	X.230–X.239
Formulaires PICS	X.240–X.259
Identification des protocoles	X.260–X.269
Protocoles de sécurité	X.270–X.279
Objets gérés de couche	X.280–X.289
Tests de conformité	X.290–X.299
INTERFONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX	
Généralités	X.300–X.349
Systèmes de transmission de données par satellite	X.350–X.399
SYSTÈMES DE MESSAGERIE	X.400–X.499
ANNUAIRE	X.500–X.599
RÉSEAUTAGE OSI ET ASPECTS SYSTÈMES	
Réseautage	X.600–X.629
Efficacité	X.630–X.639
Qualité de service	X.640–X.649
Dénomination, adressage et enregistrement	X.650–X.679
Notation de syntaxe abstraite numéro un (ASN.1)	X.680–X.699
GESTION OSI	
Cadre général et architecture de la gestion-systèmes	X.700–X.709
Service et protocole de communication de gestion	X.710–X.719
Structure de l'information de gestion	X.720–X.729
Fonctions de gestion et fonctions ODMA	X.730–X.799
SÉCURITÉ	X.800–X.849
APPLICATIONS OSI	
Engagement, concomitance et rétablissement	X.850–X.859
Traitement transactionnel	X.860–X.879
Opérations distantes	X.880–X.899
TRAITEMENT RÉPARTI OUVERT	X.900–X.999

NORME INTERNATIONALE 8823-1

RECOMMANDATION UIT-T X.226

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INTERCONNEXION DES SYSTÈMES
OUVERTS – PROTOCOLE DE PRÉSENTATION EN MODE CONNEXION:
SPÉCIFICATION DU PROTOCOLE**

AMENDEMENT 2

Unité fonctionnelle de connexions imbriquées

Résumé

La spécification du protocole de présentation contenue dans la Rec. UIT-T X.226 | ISO/CEI 8823-1 a été développée afin de permettre l'établissement de connexions de présentation additionnelles, indépendantes, imbriquées dans une connexion de présentation existante. Cette amélioration permettra de réutiliser des normes de couche Application existantes (chacune exploitant totalement, et le cas échéant de manière incompatible, les services de synchronisation de session) en tant que composantes de nouvelles normes de couche Application.

Source

La Recommandation X.226, Amendement 2, de l'UIT-T a été approuvée le 12 décembre 1997. Un texte identique est publié comme Norme internationale ISO/CEI 8823-1.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs de la technologie de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 1998

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1) Paragraphe 2.1	1
2) Paragraphe 3.4	1
3) Paragraphe 5.1	1
4) Paragraphe 5.2	1
5) Paragraphe 5.5	1
6) Paragraphes 6.2.2.3 à 6.2.2.6.....	2
7) Paragraphe 8.2	2
8) Paragraphe A.1	2

NORME INTERNATIONALE

RECOMMANDATION UIT-T

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INTERCONNEXION DES SYSTÈMES
OUVERTS – PROTOCOLE DE PRÉSENTATION EN MODE CONNEXION:
SPÉCIFICATION DU PROTOCOLE**

AMENDEMENT 2

Unité fonctionnelle de connexions imbriquées

1) Paragraphe 2.1

Insérer les références suivantes par ordre numérique:

- Recommandation UIT-T X.215 (1995)/Amd.2 (1997) | ISO/CEI 8326:1996/Amd.2:1998, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Définition du service de session – Amendement 2: Unité fonctionnelle de connexions imbriquées.*
- Recommandation UIT-T X.216 (1994)/Amd.2 (1997) | ISO/CEI 8822:1994/Amd.2:1998, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Définition du service de présentation – Amendement 2: Unité fonctionnelle de connexions imbriquées.*

2) Paragraphe 3.4

Ajouter un nouveau point l) au 3.4 et remplacer le point final du k) par un point-virgule:

- l) connexion de présentation imbriquée.

3) Paragraphe 5.1

Au paragraphe 5.1, ajouter et la Rec. UIT-T X.216/Amd.2 | ISO/CEI 8822/Amd.2 après la référence à Rec. UIT-T X.216 | ISO/CEI 8822 (et toute référence à d'autres amendements).

4) Paragraphe 5.2

Au paragraphe 5.2, ajouter et la Rec. UIT-T X.215/Amd.2 | ISO/CEI 8326/Amd.2 après la référence à Rec. UIT-T X.215 | ISO/CEI 8326 (et toute référence à d'autres amendements).

5) Paragraphe 5.5

Ajouter les deux alinéas suivants après le premier alinéa:

On peut établir des connexions de présentation imbriquées dans des connexions de présentation existantes; elles sont entièrement indépendantes des services fournis directement par la couche Présentation, mais dépendent dans une certaine mesure (voir la Rec. UIT-T X.215 | ISO/CEI 8326) des services acheminés depuis la couche Session.

La machine PPM maintient une correspondance biunivoque entre les extrémités de la connexion de présentation et celles de la connexion de session; la structure d'imbrication (s'il y en a une) dans une extrémité de connexion de session extérieure est identique à celle dans l'extrémité de connexion de présentation correspondante.

6) Paragraphes 6.2.2.3 à 6.2.2.6

Ajouter la phrase suivante à la fin de chacun des paragraphes 6.2.2.3 à 6.2.2.6:

Ce paramètre n'apparaît pas dans une connexion de présentation émise sur une primitive S-CONNECT visant à établir une connexion de session imbriquée.

7) Paragraphe 8.2

Au paragraphe 8.2, ajouter le commentaire ASN-1 suivant:

après les éléments **X.410-mode operators** dans les éléments **CP-type**, **CPA-PPDU** et **CPR-PPDU** (le paramètre est par erreur appelé "x400-mode operators" en quelques endroits dans la version d'origine):

- Cet élément *OPTIONAL* doit être absent pour
- une connexion de présentation imbriquée

8) Paragraphe A.1

Ajouter à la fin du paragraphe:

Une primitive de demande ou de réponse sur une connexion de session imbriquée (notamment une primitive de demande P-CONNECT) ne peut se présenter que si les deux conditions suivantes sont remplies:

- elle est autorisée par la table d'états pour la machine PPM de cette connexion;
- les tables d'états pour la machine PPM de toutes les connexions englobantes permettent que survienne un événement P-DTreq.

Un événement PPDU ne peut survenir sur une connexion de session imbriquée comportant une connexion de présentation imbriquée que si les conditions suivantes sont remplies:

- elle est autorisée par la table d'états pour la machine PPM de cette connexion de présentation;
- les tables d'états pour la machine PPM de toutes les connexions englobantes permettent que survienne un événement TD.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux pour données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information
Série Z	Langages de programmation